

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 MARS 2020
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 mars 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absences motivées : Monsieur le conseiller Benoit Duval, madame la conseillère Brigitte Collin et monsieur Sébastien Roy, *directeur général*

Sont également présents : Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nature des corrections apportées par les procès-verbaux de correction
- Implantation d'un logement complémentaire au 1488, boul. René-Gaultier
- Vente d'une terre agricole
- Nombre de partis politiques municipaux à Varennes
- Nature de la modification contractuelle au skate park
- Causeries Champlain
- Aménagement d'un terminus léger sur la route 132
- Implantation de bornes électriques dans toutes les cours
- Disparition de la superficie maximale de bâtiments dans les zones commerciales
- Nature des modifications apportées par le règlement 707-128
- Augmentation du fonds de roulement
- Nature des modifications apportées par le règlement 707-123
- Nature du règlement 808-7
- Montant de l'acquisition d'équipements informatiques
- Échéancier et détail des rues qui seront reconstruites sur le territoire en 2020
- Fonctionnement des financements municipaux

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-097

Approbation procès-verbal Séance générale 3 février 2020

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 3 février 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-098

Approbation procès-verbal Séance spéciale 10 février 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 10 février 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-099

Dépôt de procès-verbaux de correction Séances générales du 3 décembre 2012 et 3 février 2020 Résolutions 2012-456 et 2020-060

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT des erreurs cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction concernant les résolutions 2012-456 et 2020-060.

ADOPTÉE.

2020-100

Approbation des comptes – Février 2020

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de février 2020 :

Fonds d'administration : 3 985 388.67 \$
Paiement par chèques et dépôt direct portant les numéros 36514 à 36987, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.

Les chèques 34140 et 35905 ont été annulés pour un montant total de 3 403.47 \$.

Fonds des dépenses en immobilisation : 1 027 017.70 \$
Chèques numéros 3239 à 3261

Certificat du trésorier numéro 3353

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-15 Règlement 534-80 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de permettre le stationnement pour une période maximale de 15 minutes pour fins de débarcadère devant l'école J.-P.-Labarre

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-80 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de permettre le stationnement pour une période maximale de 15 minutes pour fins de débarcadère devant l'école J.-P.-Labarre.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-16 Règlement 707-131 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans la zone C-220

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-131 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans la zone C-220.

2020-101 Adoption – Premier projet de règlement 707-131 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans la zone C-220

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-131 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser l'usage « vente au détail de portes, fenêtres, armoires de cuisine ou armoires de salle de bain », selon certaines conditions, dans la zone C-220 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2020-102 Adoption – Second projet de règlement 707-124 modifiant le règlement de zonage 707 afin de régir le stationnement dans certaines zones et permettre l’installation de bornes électriques dans toutes les cours

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-124 modifiant le règlement de zonage 707 afin de régir le stationnement dans certaines zones et permettre l’installation de bornes électriques dans toutes les cours soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2020-103 Adoption – Second projet de règlement 707-126 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer la superficie maximale d’un bâtiment principal pour les zones M-411, C-434, C-444, C-455, C-458, C-475, C-476, C-480, C-502, M-505, C-512, M-516, C-527, C-540, C-564, M-575, C-602, C-603, C-604, C-605, C-412, C-628, H-642, C-650

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-126 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer la superficie maximale d’un bâtiment principal pour les zones M-411, C-434, C-444, C-455, C-458, C-475, C-476, C-480, C-502, M-505, C-512, M-516, C-527, C-540, C-564, M-575, C-602, C-603, C-604, C-605, C-412, C-628, H-642, C-650 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2020-104 Adoption – Second projet de règlement 707-127 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’apporter diverses corrections administratives au texte du règlement

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-127 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’apporter diverses corrections administratives au texte du règlement soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2020-105 Adoption – Second projet de règlement 707-128 modifiant le règlement de zonage 707 afin d’agrandir la zone P-637 à même la zone H-639, de changer le nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain pour certaines zones, de modifier les normes de parement et d’entreposage pour certaines zones, d’alléger les normes d’aménagement à l’écocentre, de réduire les marges avant et arrières dans la zone I-320, retirer l’usage agricole de certaines zones commerciales et industrielles, diminuer la taille minimale des terrains dans certaines zones, d’augmenter le COS minimal dans la zone I-223 et de permettre la construction de pavillons de jardins plus grands dans certaines zones

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-128 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone P-637 à même la zone H-639, de changer le nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain pour certaines zones, de modifier les normes de parement et d'entreposage pour certaines zones, d'alléger les normes d'aménagement à l'écocentre, de réduire les marges avant et arrières dans la zone I-320, retirer l'usage agricole de certaines zones commerciales et industrielles, diminuer la taille minimale des terrains dans certaines zones, d'augmenter le COS minimal dans la zone I-223 et de permettre la construction de pavillons de jardins plus grands dans certaines zones soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2020-106 Adoption – Second projet de règlement 707-130 modifiant le règlement 707 afin d'autoriser divers usages dans la zone A-309 et de fixer un coefficient d'occupation du sol minimal pour un bâtiment principal

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-130 modifiant le règlement 707 afin d'autoriser divers usages dans la zone A-309 et de fixer un coefficient d'occupation du sol minimal pour un bâtiment principal soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2020-107 Adoption – Règlement 390-9 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 5 000 000 \$ à même le surplus accumulé

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 390-9 décrétant l'augmentation du fonds de roulement de 3 500 000 \$ à 5 000 000 \$ à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE.

2020-108 Adoption – Règlement 707-123 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-413 à même la zone P-414 et réviser la liste des usages autorisés du groupe communautaire dans la zone P-414 (zone ancienne aréna)

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-123 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-413 à même la zone P-414 et réviser la liste des usages autorisés du groupe communautaire dans la zone P-414.

ADOPTÉE.

2020-109 Adoption – Règlement 707-125 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre certains revêtements de toiture et allonger le délai de pose de revêtements pour certains bâtiments

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-125 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre certains revêtements de toiture et allonger le délai de pose de revêtements pour certains bâtiments.

ADOPTÉE.

2020-110 Adoption – Règlement 707-129 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier la méthode de calcul de la largeur des entrées charretière dans certaines zones

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-129 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier la méthode de calcul de la largeur des entrées charretière dans certaines zones.

ADOPTÉE.

2020-111 Adoption – Règlement 808-7 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation DURABLE Programme Rénovation »

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 808-7 modifiant
le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes –
Habitation DURABLE Programme Rénovation ».

ADOPTÉE.

2020-112

**Règlement numéro 902
Digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 902 décrétant le redimensionnement de la
digue à la rampe de mise à l'eau au parc de la Commune et la préparation de
travaux de dragage et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne
dépassant pas 250 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation partielle
du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe
financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant
n'excédant pas 208 345 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant
demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

2020-113

**Demande d'usage conditionnel no 2020-005
Aménagement d'un logement complémentaire
1488, boulevard René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le
requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au
1488, boulevard René-Gaultier;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de
Varennes en date du 17 février 2020 invitant tout intéressé à se faire entendre
au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif
d'urbanisme, résolution CCU-2020-003 du 5 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage
conditionnel no 2020-005 afin de permettre l'aménagement d'un logement
complémentaire sis au 1488, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que présenté
sur les plans concepts de Charles Paiement, dossier 19-225, en date du
23 janvier 2020.

Le bâtiment est sis au 1488, boulevard René-Gaultier, porte le numéro de lot 6 004 508 au cadastre officiel du Québec dans la zone H-424.

ADOPTÉE.

**2020-114 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-003
Construction d'un bâtiment principal
1402, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-004 du 5 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-003 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal sis au 1402, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Favreau et Blais, dossier 19795, en date du 30 janvier 2020.

Le bâtiment principal est sis au 1402, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 282-26 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-115 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-015
Modification du revêtement de toiture de l'agrandissement
29, rue Massue**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-007 du 5 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-015 afin de permettre le remplacement de bardeau d'asphalte par de la tôle pincée/joints debout pour le revêtement de la toiture de l'agrandissement du bâtiment principal sis au 29, rue Massue.

Le bâtiment principal est sis au 29, rue Massue, sur le lot 77-M du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-632.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-116 Adoption finale – PPCMOI 2019-138
Permettre un usage trifamilial
63-65, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un triplex sis au 63-65, rue d'Youville;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-11-113 du 6 novembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 63-65, rue d'Youville afin d'aménager une habitation trifamiliale alors que le règlement de zonage numéro 707 prévoit que seules les habitations unifamiliales et bifamiliales sont autorisées dans la zone (grille des usages et normes H 634).

ADOPTÉE.

**2020-117 Adoption finale – PPCMOI 2019-147
Permettre l'aménagement d'un terrain dont certains éléments sont non conformes et permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont le revêtement extérieur est non conforme
2810, montée de Picardie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un terrain dont certains éléments sont non conformes et permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont le revêtement extérieur est non conforme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-12-126 du 4 décembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande de projet particulier de construction sis au 2810, montée de Picardie, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Bertrand Frigon, dossier « 2018-449 », en date du 30 septembre 2019. Les éléments visés par la demande de projet particulier sont :

1. Une allée d'accès sera recouverte de gravier alors que le règlement prescrit qu'une allée d'accès doit être recouverte d'asphalte, de béton ou de pavé;
2. L'entreposage extérieur empiétera en cour avant alors que le règlement prescrit que l'entreposage est prohibé dans la cour avant;
3. La clôture ceinturant l'aire d'entreposage ne sera pas continue alors que le règlement prescrit que l'aire d'entreposage extérieure doit être ceinturée

par une clôture, un muret ou une haie de conifères d'une hauteur minimale de 1,5 mètre. La clôture, le muret et la haie doivent être continus et suffisamment opaques pour qu'il soit difficile de distinguer les biens et produits entreposés;

4. La clôture ceinturant une aire d'entreposage située en cour avant sera d'une hauteur de 2 mètres alors que le règlement prévoit qu'une clôture située en cour avant ne peut excéder une hauteur de 1 mètre;
5. Le matériau de construction pour le muret est du bloc de béton alors que le règlement prohibe ce type de matériau pour ce genre d'ouvrage;
6. Le revêtement extérieur du bâtiment accessoire sera en panneaux métalliques à 100 % de la superficie de chaque mur alors que le règlement prescrit un minimum de 50 % de chaque façade composée de matériau de classe 1.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2020-118 Acquisition d'un camion écuereur

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion écuereur;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 31 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Supervac 2000, pour un montant de 562 227.75 \$ taxes incluses selon sa soumission du 16 janvier 2020.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et son remboursement s'effectuera sur dix ans à compter de l'année 2021, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 390-9.

Certificat du trésorier numéro 3343

ADOPTÉE.

2020-119 Produits neutralisant pour les étangs aérés – Année 2020

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 11 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'acquisition de 1000 litres d'un mélange concentré pour la neutralisation ainsi qu'un contrat de service de deux visites par mois pour une

période de sept mois (année 2020) pour les étangs aérés à l'entreprise Bio Service Montréal au montant de 38 321.17 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3344

ADOPTÉE.

2020-120 Acquisition annuelle des équipements informatiques

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général en date du 18 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition annuelle des équipements informatiques avec la firme Hypertec pour un montant de 53 301.01 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3345

ADOPTÉE.

**2020-121 Acquisition d'un logiciel informatique – Maintien de l'équité salariale
Autorisation de dépenses au fonds de roulement**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme AVRH pour l'acquisition d'un logiciel informatique servant à l'établissement du maintien de l'équité salariale au montant de 12 648.25 \$ taxes incluses.

La dépense sera affectée à deux fonds différents :

- un montant de 8 048.25 \$ sera financé par le fonds de roulement et cette portion sera remboursé sur une période de trois ans à compter de 2021;
- un montant de 4 600 \$ taxes incluses sera financé par le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3346

ADOPTÉE.

2020-122 Contrat de nettoyage de conduites d'égouts sanitaires et pluviales

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 18 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires et pluviales à la firme Groupe ADE Montréal inc. au montant de 57 108.65 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3347-A

ADOPTÉE.

2020-123 Contrat d'inspection télévisée de conduites d'égouts sanitaires et pluviales

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 18 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires et pluviales à la firme Essa-Tech au montant de 42 447.51 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3347-B

ADOPTÉE.

2020-124 Réaménagement du chemin du Petit-Bois (entre la route 132 et la rue Jules-Phaneuf) et la construction de deux terminus légers sur la route 132

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le réaménagement du chemin du Petit-Bois;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 20 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Michaudville inc. pour le réaménagement du chemin du Petit-Bois entre la route 132 et la rue Jules-Phaneuf ainsi que la construction de deux terminus légers sur la route 132 (est et ouest), au montant de 1 549 350 \$ taxes incluses, selon sa soumission du 19 février 2020.

Cette dépense sera financée par le règlement 907.

Certificat du trésorier numéro 3348

ADOPTÉE.

2020-125

Projets 2020

Autorisation de dépense au fonds de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'enveloppe budgétaire maximale de 444 477.18 \$ taxes incluses pour la réalisation de tous les projets énumérés en annexe des présentes, pour le montant maximal mentionné pour chacun d'entre eux.

Ces projets seront financés par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3349

ADOPTÉE.

2020-126

Travaux de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 21 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation Civilpro inc. pour les travaux de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André incluant l'installation de conduites permettant la rétention des eaux sanitaires et des travaux de modification de chambre de surverse, au montant de 2 397 311.41 \$ incluant les taxes et les imprévus, selon sa soumission du 5 février 2020.

Cette dépense sera financée par le règlement 893.

Certificat du trésorier numéro 3350

ADOPTÉE.

2020-127

Services professionnels – Laboratoire – Contrat annuel

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels-laboratoire;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 20 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la gestion des services professionnels-laboratoire à la firme FNX-INNOV inc. pour un montant total de 288 627.49 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera affectée de la façon suivante :

- aux règlements 893, 897, 904, 906 à 908 et 911 selon les montants mentionnés pour chacun de ces règlements au certificat du trésorier, pour une somme de 144 002.60 \$;
- au fonds d'infrastructure, conformément aux dispositions de la résolution 2020-078, pour une somme de 4 657.48 \$;
- au surplus accumulé non affecté pour une somme de 10 518.46 \$;
- au fonds de parcs et terrains de jeux pour une somme de 2 883.57 \$.

Ce mandat est de plus conditionnel, pour une part de 109 470.47 \$, au financement et la réalisation de certains projets mentionnés en annexe en cours d'année.

Certificat du trésorier numéro 3354

ADOPTÉE.

2020-128

Analyse de l'eau potable pour 2020 avec option de reconduction pour 2021 et 2022

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'analyse de l'eau potable pour 2020 avec option de reconduction pour 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 25 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'analyse de l'eau potable pour 2020 avec option de reconduction pour 2021 et 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Eurofins Environex, pour un montant maximal de 58 479.73 \$ taxes incluses pour les trois années, selon sa soumission du 21 février 2020. La dépense pour l'année 2020 est de 19 001.92 \$ taxes incluses.

Cette dépense est conditionnelle à l'obtention du cautionnement d'exécution du soumissionnaire.

Certificat du trésorier numéro 3351

ADOPTÉE.

2020-129 Achat d'habits de combat des pompiers

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie en date du 26 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le contrat de fourniture d'habits de combat à Aréo-feu pour les trois prochaines années, pour un montant total de 64 554.13 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3356

ADOPTÉE.

2020-130 Location de 11 photocopieurs multifonctions 2020-2025

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la location de 11 photocopieurs multifonctions d'une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services juridiques en date du 3 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de de location de 11 photocopieurs multifonctions pour une durée de cinq (5) ans au plus bas soumissionnaire conforme, soit Copicom inc., pour un montant de 121 127.25 \$ taxes incluses selon sa soumission du 28 février 2020.

Certificat du trésorier numéro 3355

ADOPTÉE.

2020-131 Mandat devis technique et surveillance – Démolition, déconstruction et décontamination terrain de l'ancien aréna

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, Bureau de projets en date du 5 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le mandat pour la préparation du devis technique et de la surveillance des travaux pour la démolition, la déconstruction et la décontamination de l'aréna Louis-Philippe Dalpé et de l'ancienne Maison des jeunes à Englobe pour un montant de 43 763.13 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3364

ADOPTÉE.

2020-132 Resurfaçage de diverses rues

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le resurfaçage de diverses rues;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 4 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage de diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 1 083 553.91 \$ taxes incluses, selon sa soumission du 3 mars 2020.

La dépense sera affectée de la façon suivante :

- au règlement 911 pour une somme de 855 487.86 \$;
- au fonds d'infrastructures, conformément à la résolution 2020-078, pour un montant de 78 419.27 \$.

Un montant de 48 955.83 \$ est conditionnel à la modification de l'objet du règlement 911 et un montant de 100 690.95 \$ est conditionnel au transfert budgétaire.

Certificat du trésorier numéro 3362

ADOPTÉE.

2020-133 Resurfaçage du chemin des Sucrieries

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le resurfaçage du chemin des Sucrieries;

CONSIDÉRANT la réception de sept (7) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 4 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le resurfaçage du chemin des Sucrieries au plus bas soumissionnaire conforme de l'option 1 en enrobé tiède flexible à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant de 392 483.15 \$ taxes incluses selon sa soumission du 3 mars 2020.

Certificat du trésorier numéro 3361

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-134 Promesse d'achat-vente Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. Autorisation de signature

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat-vente à intervenir entre Éthanol Cellulosique Varennes S.E.C. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

2020-135 Offre d'achat du lot 208-2 Acceptation et autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes accepte la proposition d'acquisition ci-jointe.

D'autoriser Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout acte de vente en découlant à intervenir entre monsieur Alain Hébert et la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2020-136 Émission d'obligations 9 500 000 \$ – 23 mars 2020 Concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 500 000 \$ qui sera réalisé le 23 mars 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
638	9 400 \$
694	198 000 \$
704	32 700 \$
719	210 600 \$
712	195 000 \$
693	364 900 \$
746	1 652 600 \$
766	18 900 \$
860	210 155 \$
878	3 000 000 \$
885	1 500 000 \$
894	940 000 \$
900	467 745 \$
901	700 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 694, 704, 719, 712, 693, 746, 860, 878, 885, 894, 900 et 901, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13261
2020, BOUL. RENE GAULTIER
VARENNES, QC J3X 1N9

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 694, 704, 719, 712, 693, 746, 860, 878, 885, 894, 900 et 901 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

**2020-137 Dépôt du rapport du trésorier
Financement des partis politiques municipaux
Année 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2019 du trésorier sur le financement des partis politiques municipaux, des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE.

2020-138 Transferts budgétaires pour 2019 et 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 81 125 \$ pour 2019 et 633 014 \$ pour 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 2 mars 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2020-139 Radiation de comptes à recevoir 2019 – Facturation diverse

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier en date du 4 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la radiation de ses soldes, joints en annexe des présentes, aux livres comptables de la Ville de Varennes au 31 décembre 2019.

Certificat du trésorier numéro 3359

ADOPTÉE.

**2020-140 Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville
Budget révisé 2020**

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Marguerite-D'Youville a vu son budget 2020 révisé;

CONSIDÉRANT que cette révision est présentée au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2020 révisé de l'Office municipal d'Habitation de
Marguerite-D'Youville, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

2020-141 Modification contractuelle – Expertise enveloppe du bâtiment de la bibliothèque

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 8 850 \$ avant taxes, au contrat de services professionnels de UL Services Canada.

Certificat du trésorier numéro 3352

ADOPTÉE.

2020-142 Modification contractuelle – Aménagement d'un skate-park de type plaza

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 16 186.00 \$ taxes en sus, au contrat de services professionnels pour l'aménagement d'un skate-park de type plaza à Stantec.

Cette dépense est affectée au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3363

ADOPTÉE.

**2020-143 Subvention à la Société d'histoire de Varennes
Collecte d'archives pour les festivités du 350^e anniversaire de Varennes**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 26 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des finances et trésorier à verser une somme de 16 500 \$ taxes incluses à la Société d'histoire de Varennes pour soutenir l'organisme dans la réalisation du projet de collecte d'archive pour le 350^e de Varennes.

Cinquante pourcents de la dépense, au montant de 8 250 \$, sera financée par une affectation au fonds du 350^e. Le solde sera soutenu par une subvention du MCCQ.

Certificat du trésorier numéro 3357

ADOPTÉE.

2020-144 Livre souvenir du 350^e anniversaire de Varennes

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 26 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir les services de l'historien Denis Gravel pour la réalisation du Livre souvenir du 350^e anniversaire de Varennes, pour une somme de 43 115.63 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par une affectation au fonds du 350^e et par la réception d'une subvention du MCCQ.

Certificat du trésorier numéro 3358

ADOPTÉE.

2020-145 Société canadienne du cancer – Avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront un rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent des Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoise à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE.

2020-146

**Comité consultatif d'urbanisme
Nomination d'un nouveau membre**

CONSIDÉRANT que le comité doit procéder au remplacement d'un de ses membres;

CONSIDÉRANT que sept (7) citoyens ont manifesté leur intérêt;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 13 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit nommé monsieur Yann Bousquet à titre de membre au siège numéro 1 pour une durée de deux (2) ans (2020-2021).

ADOPTÉE.

2020-147 Modification de la date de la séance générale du mois de juillet 2020

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes modifie la date de la séance générale du mois de juillet 2020. La nouvelle date est le lundi 13 juillet 2020.

ADOPTÉE.

**2020-148 Demande d'exemption de taxe foncière
Ouvroir de Varennes
Avis positif de la Ville de Varennes à la Commission municipale du
Québec**

CONSIDÉRANT que l'Ouvroir de Varennes a déposé une demande de renouvellement d'exemption de taxe foncière, conformément aux dispositions des articles 243.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit donner son avis à la Commission municipale;

CONSIDÉRANT que l'Ouvroir de Varennes exerce des activités visant à assister des personnes économiquement défavorisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la demande de renouvellement d'exemption de taxe foncière déposée par l'Ouvroir de Varennes, organisme situé au 40, rue de la Fabrique, Varennes, en considération que les activités dudit organisme sont exercées en vue d'assister des personnes économiquement défavorisées.

ADOPTÉE.

**2020-149 Engagement de la Ville de Varennes à contribuer au financement des
suppléments au loyer
Manoir de Varennes**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes s'engage à contribuer dans une proportion de 10 % pendant cinq ans aux subventions qui seront attribuées au Manoir de Varennes dans le cadre du programme *Supplément au loyer – Marché privé SLI*, jusqu'à concurrence de 13 unités locatives;

QUE la Ville de Varennes désigne Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, comme personnes dûment autorisées à représenter la Ville de Varennes pour signer l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Varennes; entente nécessaire au démarrage des subventions octroyées dans le cadre du programme *Supplément au loyer –*

Marché privé SLI.

ADOPTÉE.

**2020-150 12^e édition des Causeries Champlain
Délégation du Conseil**

CONSIDÉRANT l'invitation transmise par l'Établissement public territorial de bassin Charente et le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu pour l'organisation annuelle d'une manifestation destinée à échanger et débattre des enjeux de l'eau reliés aux territoires des bassins versants du fleuve Charente et de la rivière Richelieu : les Causeries Champlain;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer monsieur le maire Martin Damphousse à participer à la 12^e édition des Causeries Champlain du 6 au 10 juillet 2020 à Charente en France. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE.

**2020-151 Demande au ministère des Transports
Ajout d'un signal sonore au feu pour piétons et cyclistes à l'intersection
de la rue Saint-Eugène et de la route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-425 adoptée par le conseil municipal lors de la séance générale du 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il serait approprié d'ajouter un signal sonore à cette intersection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une requête soit adressée au ministère des Transports, afin que soit ajouté un signal sonore au feu pour piétons et cyclistes à cette intersection.

ADOPTÉE.

**2020-152 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 26 février 2020.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Montant pour l'aménagement des terminus légers sur la route 132
- Présence de nombreux nid-de-poule sur le chemin du Petit-Bois et sur le boul. René-Gaultier
- Projet de revitalisation du centre-ville
- Étude de circulation sur la rue Jules-Phaneuf en lien avec le projet TOD
- Date de disponibilité de l'étude de circulation de WSP sur la rue Jules-Phaneuf
- Ajustement des feux de circulation lors de traverses de piétons
- Signature de l'acte de vente pour le terrain de la phase III du projet TOD
- Nombre de logements réalisés dans la phase II du projet TOD
- Nombre d'espace de stationnements disponibles pour la phase II du TOD et stationnements alternatifs
- Demande de plantation d'arbres de gros calibre, tel que promis, pour masquer les phases II et III du projet TOD

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 21.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA